## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER CANTON DE LUMBRES COMMUNE DE LUMBRES

## ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'ORGANISATION DE VENTES AU DEBALLAGE

Le Maire de LUMBRES,

Vu la Loi du 02 Mars 1982 relative à la décentralisation, Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L 312-2 du Nouveau Code de Commerce,

Considérant la demande formulée par Monsieur MONTOLIO Raphaël, TRADING EL / RAFY GOLD d'organiser une vente au déballage le **Mardi 18 Novembre 2025** au Café de la Gare – 16 rue François Cousin, reçue le 23/10/2025 et enregistrée sous le n° 2025/09.

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Monsieur MONTOLIO Raphaël est autorisé à organiser des ventes au déballage le Mardi 18 Novembre 2025.

Article 2 : Ces ventes se dérouleront au Café de la Gare – 16 rue François Cousin.

Article 3: - Madame le Maire,

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Omer.

Fait à LUMBRES, le 23 Octobre 2025

Le Maire, Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire le 27 001. 1825

